

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
Tenue le mardi 31 mars 2020 à 14 h 30 par vidéoconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement  
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics  
Monsieur Jean POISSON, chef de division - Direction de l'aménagement urbain et des services  
aux entreprises  
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

---

**Ouverture de la séance.**

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 14 h 40.

---

**CA20 27 0081**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter tel que proposé l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**Déclarations des élu(e)s.**

Aucune déclaration.

---

**CA20 27 0082**

**Créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser le versement, dans ce fonds, d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

De créer le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

D'autoriser le versement, dans ce fonds, d'un montant maximal de 100 000 \$, à même le surplus de l'arrondissement.

De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

D'autoriser monsieur Villandré, directeur d'arrondissement, à signer toute entente à cet effet au nom de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1203264007

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 14 h 43.

70.02

---

---

Pierre LESSARD-BLAIS  
maire d'arrondissement

---

Dina TOCHEVA  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.